

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 60

Artikel: La Suisse et ses institutions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

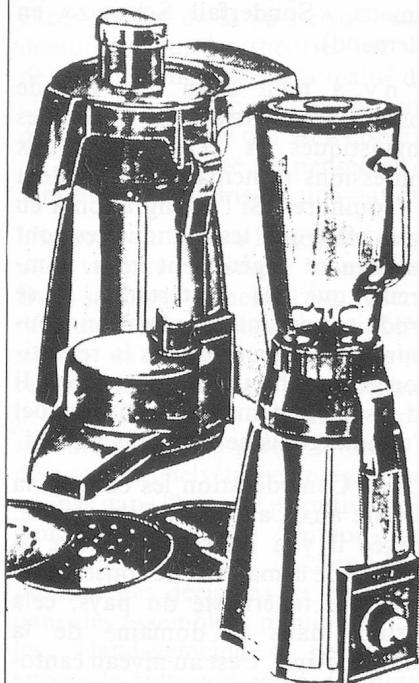
Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jura

le robot de cuisine complet vous apporte : confort, rapidité, réussite, économie pour toutes vos préparations culinaires

Pousser, couper, émincer, moudre, hacher, émulsionner, battre, fouetter, mélanger



En vente exclusive aux

Ets STEFFEN
Import

150 rue Léopold 1^{er}
1020 Bruxelles

•
Pour une démonstration gratuite sans engagement appelez le 02/427.68.02

LA SUISSE ET SES INSTITUTIONS

Le pays

La Suisse couvre à peine un demi pourcent de la surface totale de l'Europe. Mais elle occupe une position privilégiée sur le plan international, qui est hors de proportion avec l'étendue de son territoire.

C'est à sa situation géographique qu'elle le doit. Elle a des frontières communes avec la France, l'Allemagne, l'Autriche, le Liechtenstein et l'Italie, et se trouve au centre d'un important réseau de communications. La petite Suisse s'ouvre donc de tous côtés, malgré les barrières naturelles des Alpes et du Jura, malgré ses propres divisions intérieures, linguistiques et culturelles.

Ce sont d'ailleurs ses montagnes qui ont fait de la Suisse, paradoxalement, un pays de transit et même la plaque tournante de l'Europe. Exiguïté et diversité s'observent également dans la nature du sol, le climat, la végétation. De l'étage alpin qui est le royaume du roc et de la glace jusqu'au Tessin méridional où fleurissent les orangers, le pays présente une variété de climats et de paysages qui en fait une Europe en Miniature.

L'exploitation du sol n'est pas facile en Suisse. C'est la raison pour laquelle le m² y est si cher. Plus de 60 % de la surface du pays sont recouverts par la montagne, et plus de 25 % par la forêt. La surface cultivable est donc réduite. En outre, le plateau à vocation agricole est morcelé par le passage de nombreux cours d'eau et fortement entamé par des zones d'habitats en expansion, qui dépassent de plus en plus fréquemment leurs limites traditionnelles. Les villes importantes exercent aussi une forte attraction sur la population des montagnes qui ont tendance à se dépeupler.

La Suisse ne dispose pas de richesses minérales importantes. Mais on peut dire à bon droit que cette pauvreté du sous-sol est à l'origine de sa prospérité. Elle a entraîné, en effet, une forte

industrialisation. Il n'y avait pas d'autre alternative, pour l'économie nationale que de créer une industrie d'exportation très active, fondée sur la transformation de matières premières importées.

Population et culture

Comptant près de 6.300.000 habitants au dernier recensement fédéral (1970), la population résidante a augmenté de 15,5 % entre 1960 et 1970. Ce progrès spectaculaire est dû avant tout à la présence des étrangers, dont le nombre a presque doublé dans les années 60. C'est la conséquence des besoins croissants de main-d'œuvre d'une industrie florissante. Il faut dire aussi que le taux des naissances est nettement plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses.

La présence de cette nombreuse population étrangère (17,2 % en 1970) a perturbé plusieurs fois la vie politique du pays. Des « initiatives populaires » tendant à réduire massivement le nombre des étrangers se sont manifestées. Heureusement, celles-ci n'ont pas abouti. Mais la question est devenue brûlante et le gouvernement a dû s'engager à stabiliser les effectifs de la main-d'œuvre étrangère. La récession qui sévit depuis plusieurs mois dans divers secteurs économiques a, de son côté, provoqué une diminution de la présence étrangère. En effet, beaucoup d'entreprises en difficulté n'ont pas renouvelé tous les permis de travail de leurs ouvriers étrangers.

Les statistiques d'immigration ne doivent pas faire oublier l'importance de l'émigration : un grand nombre de Suisses vivent à l'étranger. Chez ces Helvètes, le cosmopolitisme et l'esprit d'entreprise ont remplacé les mobiles qui, il y a quelques siècles, poussaient les mercenaires à louer leurs services aux princes étrangers.

Le cloisonnement géographique auquel il a été fait allusion plus haut

entre gens sérieux



pour la souscription
la vérification
la gestion attentive
de vos contrats d'assurance

LA SOCIETE ANONYME

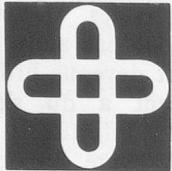
LUCIEN LECLERE

ASSUREUR

29, RUE FRANCOIS STROOBANT, 1060 BRUXELLES
TEL. (02) 345 09 23 - 344 50 45

nous sommes depuis 1935, des professionnels,
indépendants des compagnies d'assurances

vous ne nous connaissez pas ?
interrogez donc vos amis suisses à notre sujet !



DES FROMAGES SUISSES
D'ACCORD,
MAIS SELECTIONNES PAR

EMMENTAL

S.A.
ZOLLIKOFEN BERNE

BUREAU DE VENTE

EMMENTAL s.p.r.l. - p.v.b.a.
BRUXELLES - BRUSSEL
Rue Sainte-Mariestraat 14
TEL. : (02) 427 84. 94
Dir.-Gérant : G. HERDIES

Ets R. GERARD "MESURAMA"

Représentant exclusif de :
**Appareils électroniques
de Mesures,
Contrôles,
Enregistrements
et Surveillance**

Vibro-meter s.a.

Fribourg (Suisse)

Sina s.a.

Zurich (Suisse)

Steinhell « Optronic »

München (RFA)

Pour la Belgique
et le Gd-D. de Luxembourg
avenue L. Mahillon 66
B-1040 BRUXELLES
Tél. 02/733 12 97

a son pendant dans la diversité du paysage culturel. Les Suisses se répartissent en quatre groupes linguistiques (allemand : 65%, français : 18%, italien : 12%, romanche : 1%, autres : 4%), et la Constitution fédérale reconnaît quatre langues nationales. Mais seuls l'allemand, le français et l'italien sont langues officielles.

Presque tous les Suisses font partie de l'aire culturelle de l'une ou l'autre des grandes nations voisines. Mais le sentiment de leur personnalité propre à l'égard de ces nations est aussi vif que celui qu'ils éprouvent face à leurs compatriotes parlant une autre langue nationale... Cette distanciation montre à quel point la Suisse est une construction bien à part (le fameux « Sonderfall Schweiz » en allemand).

Il n'y a pour ainsi dire pas de coïncidence entre les frontières linguistiques et celles des deux confessions principales, qui tendent à s'équilibrer. Si l'immigration a eu pour effet que les catholiques sont maintenant légèrement plus nombreux que les protestants, il se produit une interpénétration toujours plus marquée dans la répartition géographique des confessions. Il en résulte le démantèlement graduel d'un antagonisme autrefois très vif.

« A la Confédération les canons, la culture aux Cantons ». Cette devise, forgée il y a un siècle, illustre la volonté de la majorité de conserver la structure fédéraliste du pays, cela surtout dans le domaine de la culture. Ainsi, c'est au niveau cantonal que se règlent les rapports entre l'Eglise et l'Etat. L'éducation, elle aussi, est l'affaire des Cantons. La Constitution fédérale se borne à prescrire aux cantons de pourvoir à l'instruction primaire. Il en est de même du secondaire. Une unification s'est cependant produite. Elle a été amenée par une réglementation fédérale portant sur les conditions d'admission aux études de médecine.

Au niveau des études supérieures, sept cantons entretiennent des universités. L'Ecole Polytechnique Fédérale (Zurich et Lausanne) relève, elle, de la Confédération. Depuis quelques années, la Confédération accorde des subventions importantes

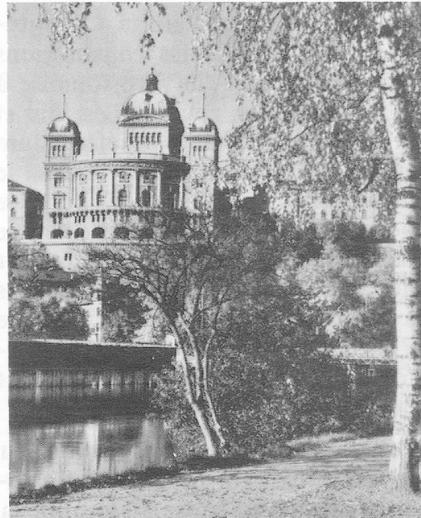
aux cantons universitaires qui ne peuvent plus assurer seuls les importantes dépenses requises par la recherche scientifique moderne et la formation de nombreux universitaires. Par le biais de ces subventions, on assiste, dans ce domaine comme dans d'autres, à une intervention toujours plus évidente de l'état central dans des affaires qui étaient auparavant exclusivement du ressort des cantons.

Histoire et institutions politiques

Le développement de l'Etat-Nation dans l'Europe du XIXe siècle repose essentiellement sur la communauté de langue, qu'on a cherché à identifier avec la communauté de sang et de race, même au prix des pires excès. Le cas de la Suisse suffirait à démontrer que les théories racistes ne correspondent pas à la réalité des choses et que c'est plutôt une destinée commune qui est à l'origine de la communauté de pensée et de sentiment caractérisant une nation.

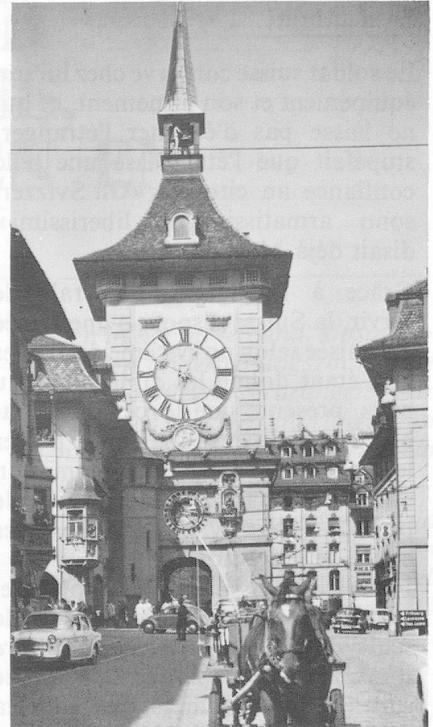
L'histoire du pays a largement forgé une volonté politique commune. Dans sa forme actuelle, l'état fédératif suisse est un produit du XIXe siècle ; sa fondation marque la réalisation des idées républicaines progressistes dans l'Europe des monarchies restaurées. Mais la démocratie helvétique plonge ses racines dans l'histoire primitive de la Confédération. La réunion des confréries d'alpage, l'habitude de prendre des décisions en commun, dans des assemblées publiques dont les « landsgemeinde » perpétuent encore le souvenir, voilà des pratiques qui existaient déjà dans les farouches cantons de montagne qui ont constitué le noyau de la Confédération.

On connaît la suite de guerres et de batailles victorieuses à travers laquelle les paysans de Suisse centrale se sont alliés à d'autres villes et vallées pour former successivement une Confédération des Huit Cantons, puis en 1513, des Treize Cantons. Après Marignan, la mésentente entre Confédérés, les divergences d'intérêt envers les cours principales d'Europe, et surtout les dissensions religieuses consécutives à la Réforme, ont arrêté le développe-



Le palais fédéral de Berne.
Het federaal paleis te Bern.

Berne, tour de l'Horloge, porte ouest de la ville jusqu'en 1250.
Bern, Horloge-toren, oosterse stadspoort tot in 1250.



ment d'une politique commune. Le désengagement des Confédérés - qui ne participèrent pas aux conflits européens des siècles suivants - peut être considéré comme la forme première de la politique de neutralité.

Cette époque fut aussi celle de la stagnation. C'est de l'extérieur que vint la régénération de l'ancienne Confédération, avec la Révolution française. Le XIXe siècle fut un siècle de croissance marqué par la création de la Constitution de 1848, qui ne fut révisée qu'une seule fois en 1874. Ayant eu la chance de ne pas être touchée par les deux guerres mondiales, la Suisse a puachever - par l'harmonisation incessante des multiples intérêts qui la composent - le passage de « l'Etat-garant de l'ordre » du XIXe siècle, à celui d'état moderne, qui fournit des prestations aux citoyens.

Le Fédéralisme

L'unité de l'état helvétique n'était réalisable que dans la sauvegarde de la diversité de ses parties. En fait, la structure fédéraliste ménage une part considérable de liberté de décision et d'autonomie en matière administrative, aux cantons et aux communes. Les compétences de la Confédération sont expressément énumérées dans la Constitution. Aux tâches

premières de l'état central sont constamment venues s'en ajouter de nouvelles au cours de 125 années - surtout dans les domaines économique et social - mais dans bien des secteurs, l'exécution des tâches et les décisions qui en découlent sont encore du ressort des cantons et des communes. L'instruction publique, l'organisation des cultes, les impôts, la chasse et la pêche, la construction des routes, l'exploitation des forces hydrauliques et l'assistance publique... autant de domaines où les cantons ont la possibilité de donner forme à leurs propres institutions. Les 3072 communes jouissent aussi d'un haut degré d'autonomie. C'est à leur niveau que la démocratie joue de la manière la plus directe. Les citoyens élisent eux-mêmes leurs autorités municipales et statuent souverainement sur les affaires communales.

La particularité de l'état suisse fédéraliste réside dans le fait qu'il se développe de bas en haut, en trois étages nantis chacun de responsabilités et de compétences propres. Cette structure contribue largement au maintien du respect des opinions de chaque citoyen, mais on est forcé d'admettre qu'elle ne favorise guère la rapidité de décision qu'exige une bonne adaptation au monde moderne, en permanente évolution.

La neutralité

Le soldat suisse conserve chez lui son équipement et son armement, ce qui ne laisse pas d'étonner l'étranger, stupéfait que l'état fasse une telle confiance au citoyen. «Gli Svizzeri sono armatissimi e liberissimi» disait déjà Machiavel.

Grâce à l'obligation générale de servir, la Suisse dispose d'une armée organisée selon un système de milices qui, étant donné les dimensions du pays, présente une force considérable. Tout jeune Suisse apte à porter les armes reçoit une formation militaire de base de 4 mois, suivie de périodes de service annuelles : les cours de répétition.

Force de dissuasion importante, l'armée ne suffit pourtant pas à elle seule devant la menace de guerre totale : la défense nationale s'appuie sur les quatre piliers que sont la défense militaire, la défense économique, la défense des populations civiles et la défense psychologique. L'adhésion à des alliances politiques ou militaires n'est pas compatible avec le statut de neutralité. La Suisse s'est donc toujours tenue à l'écart de telles unions. De même, pour des raisons de neutralité, elle n'a pas adhéré jusqu'ici à l'ONU, ce qui lui a valu et lui vaut encore nombre de critiques. Il convient cependant de relever que la politique extérieure du pays n'est plus dictée uniquement par l'impératif de neutralité, mais tout autant par les idées-force de solidarité (aide au développement) et de disponibilité (bons offices dans les conflits).

L'organisation politique

Démocratie à la fois semi-directe et représentative, la Suisse a des institutions politiques originales qui déconcertent souvent les étrangers. Le peuple, jaloux de sa souveraineté, ne la délègue qu'avec circonspection à ses représentants et à ses magistrats. Encore se réserve-t-il le droit de se prononcer, en dernier ressort, sur toutes les questions importantes, du moins en temps de paix.

Les deux institutions caractéristiques de cette démocratie sont le référendum et l'initiative populaire. Le référendum est obligatoire en matière constitutionnelle ; ainsi,

toute modification de la Constitution fédérale (ou des constitutions cantonales) doit-elle être soumise à la vocation du peuple. Les lois et arrêtés seront soumis au référendum si 30.000 citoyens au moins le demandent. Le peuple a donc le pouvoir de trancher en dernière instance, et il peut en outre proposer des amendements ou des adjonctions à la Constitution par voie d'une «initiative» signée par 50.000 citoyens au moins (il est maintenant question d'élever ce nombre).

Cette possibilité d'intervention du peuple souverain ne change finalement pas grand chose au fait que la politique est surtout l'affaire des représentants élus. Mais elle contribue à ce que l'on s'efforce de trouver au Parlement des solutions qui rencontrent un large consensus, pour réduire le risque d'un verdict populaire négatif. Certains milieux estiment que ce système devrait être revu pour accélérer le processus de prise de décision, et gagner en efficacité. La structure des autorités communales, cantonales et fédérales est trop connue pour que nous nous y arrêtons ici. Nous rappellerons simplement que trois grands partis - radical-démocratique, démocrate-chrétien et social-démocrate - détiennent chacun 1/4 environ des sièges, au Parlement (Assemblée Fédérale) ; de nombreux petits partis se partagent entre eux le quart des sièges restant. Dans un régime de démocratie semi-directe, le rôle des partis politiques est nécessairement moins marqué que dans un système représentatif et parlementaire. Aucun des partis existant en Suisse ne prétend monopoliser le pouvoir ou le conquérir seul.

Ce sont les trois grands partis précités qui, sans pour autant constituer une coalition, fournissent les sept membres du gouvernement (Conseil Fédéral). On retrouve là le compromis helvétique, forme supérieure de tolérance et de respect des opinions. Si cette particularité de la démocratie suisse ne donne pas à la politique intérieure et extérieure le côté brillant et spectaculaire que d'aucuns lui souhaitent, convenons qu'elle est responsable de sa stabilité et du bon fonctionnement de ses institutions.

**GRUYERE...
EMMENTAL...
APPENZELL...**

●
Pour acheter
les délicieux
fromages suisses
il y a toujours un

SUPERDELHAIZE
à deux pas de chez vous!



Fendant « Domherrenwein »
Fendant « R.C.B. »
Fendant Bannerträger
Fendant « Pierrafeu »
Johannisberg « Rhonegold »
Dôle « Chanteauvieux »
Rosé Œil de Perdrix et
l'incomparable Pinot Noir



J. BURTON

Agent général de PROVINS
pour la Belgique et
le G.-D. de Luxembourg

Avenue de la Couronne 197
1050 Bruxelles - T. 647 01 03